

A St Denis, le Mardi 06 Juillet 2021.

CONVENTION COLLECTIVE FERROVIAIRE

Les cheminots au ministère pour dénoncer le dumping social dans la branche ferroviaire !

Les premiers appels d'offres TER sont en cours. La question des acquis sociaux des salarié-e-s de la SNCF transférables dans les nouvelles sociétés est au cœur de l'attention du patronat du ferroviaire et du gouvernement.

La loi ferroviaire de 2018 oblige le patronat à négocier un accord sur les droits que les agents SNCF, transférés dans de nouvelles entreprises (ou dans des filiales de la SNCF), pourront conserver. Après plus de deux ans de négociations, la fédération SUD-Rail dresse le constat que les objectifs affichés à l'époque par le gouvernement, sous la pression des cheminot-e-s en grève, sont aujourd'hui loin d'être atteints. Cette situation de blocage est due à un patronat du ferroviaire qui veut balayer les acquis des travailleurs du rail pour imposer son modèle. Mise en concurrence des travailleur-se-s du rail entre eux, rogner sur les droits sociaux, maximiser les profits en profitant des subventions d'exploitation versées par les régions, telles sont les demandes du patronat.

En 2018, E.Borne (ministre) et J.B Djebbari (rapporteur de la loi ferroviaire) déclaraient : "(En cas de transfert), « Vous êtes cheminot-e à la SNCF, vous gardez votre statut ». Ce sont les dispositions législatives très insuffisantes sur le plan social dans la loi ferroviaire qui permettent aujourd'hui au patronat du ferroviaire de réduire en miettes les acquis sociaux statutaires et réglementaires des travailleurs du rail. Tout y passe... Inaptitude et Reclassement, Pénibilité et CPA, Congés, Repos, Facilités circulation, Organisation du Travail... La liste est longue !



C'est aussi le cas pour l'ensemble des agents hors-statut. Les nouvelles règles individuelles et opaques ne soldent absolument pas les problématiques de gestion des anciennes annexes et génèrent de l'inquiétude pour les salarié-e-s. Cette réalité est confortée par l'orientation stratégique et concomitante du groupe public unifié SNCF, dont l'actionnaire unique, l'Etat, valide le recours systématique à des filiales de droit privé, créées pour répondre à l'ensemble des appels d'offres du ferroviaire... Avec bien sûr à la clé, une baisse systématique du niveau du cadre social cheminot... au mépris des promesses faites par ceux qui sont encore en responsabilité !

Fin mai, SUD-Rail et 2 autres organisations syndicales ont alerté le secrétaire d'Etat aux transports sur le blocage patronal et demandé l'organisation d'une rencontre tripartite (Etat/Patronat/Organisation Syndicales) pour prendre les mesures nécessaires afin d'arrêter la casse ! Si les services de l'Etat ont répondu favorablement à notre demande, la fédération SUD-Rail déplore que le ministère organise cette rencontre au cœur de l'été, un vendredi, à 15h30.



La fédération SUD-Rail ne laissera pas les patrons et le gouvernement enterrer les acquis sociaux des cheminot-e-s sans rien faire !

Lors de cette rencontre, SUD-Rail appelle les travailleurs du rail à venir nombreux, le vendredi 9 Juillet à partir de 15h devant le ministère des transports pour venir exiger du patronat et du gouvernement le maintien de nos acquis et l'arrêt de la politique de filialisation systématique du groupe public SNCF !